

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2426

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 71, substituer aux mots :

« pour prendre »,

les mots :

« afin que ce dernier prenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.